
Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 03 juin 2016

L'an deux mille seize et le trois juin l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juin 2016, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul SERAFIN

Sont présents: Jean-Claude MALSERT, Françoise RACOT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT

Représentés:

Excuses: Véronique RIVAULT, Martial THEBAULT

Absents: Gaétan MARTENOT, Jean-Jacques PINTADO

Secrétaire de séance: Gilles JOANNET

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SICECO - DE 2016 021

La loi NOTRe prévoit la mise en oeuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Dans ce cadre, le Préfet propose une modification du périmètre du SICECO en intégrant les 24 communes du SIERT de Plombières les Dijon et retirant 5 communes de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise.

Il convient que chaque commune membre du SICECO, se prononce sur la modification de ce périmètre.

le Conseil Municipal, après délibération par 8 voix pour et 2 contre :

- donne un avis favorable au périmètre proposé

VENTE DE TERRAIN - DE 2016 022

La commune a mis en vente un terrain cadastré ZB 241 d'une surface de 735 m². Nous avons reçu une proposition à 38 000 € hors frais de notaire. Il convient de prendre une décision sur la vente.

le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte la vente de ce terrain
- Charge le maire de commander la viabilisation auprès de l'entreprise Thomas pour un montant HT de 2867.75 €
- Charge le maire de suivi de ce dossier
- L'autorise à signer l'ensemble des pièces en rapport avec la vente de la parcelle

APPROBATION DU PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) - DE 2016 023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été mis en oeuvre, et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette élaboration et, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, présente au Conseil Municipal les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné aux articles L.152-2 et L. 151-5 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération en date du 12 juillet 2012 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera transmise à Madame le Préfet de Côte d'Or.

CHAUFFAGE BUREAU DU SECRETARIAT DE MAIRIE - DE 2016_024

Monsieur le Maire rappelle la proposition faite lors du précédent Conseil Municipal, concernant le remplacement des radiateurs du bureau du secrétariat de mairie. Il s'avère que cette proposition avait été refusée au vu du coût du matériel proposé.

Aussi, après recherche, il est possible de changer les radiateurs existants par des radiateurs de même puissance mais à inertie pierre ou fonte.

Le coût d'une telle installation serait d'environ 1 000 € pour la fourniture et la pose du matériel.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition par 9 voix pour et une contre.

Monsieur MALSERT quitte la séance à 19 h 45

COMMEMORATION DU MAQUIS

La commémoration aura lieu le 19 juin à partir de 10 h 30. A l'issue de la cérémonie, un repas froid sera organisé avec les portes drapeaux présents à la cérémonie. Le Conseil Municipal se charge de l'organisation du repas. Une participation de 10 € sera demandée à chaque personne inscrite.

14 juillet 2016

Le conseil municipal réfléchit à l'organisation du prochain 14 juillet, il est décidé de servir une paëlla aux personnes qui seront présentes lors de cette journée. Une nouvelle réunion sera organisée pour finaliser l'ensemble des activités de cette journée.

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurité routière : Une installation sera faite sur le hameau de Chevrey afin de limiter la vitesse de circulation à l'intérieur du hameau, plusieurs demandes ont été faites en ce sens. Cette aménagement sera provisoire dans un premier temps. S'il s'avère que la solution choisie soit efficace, celle-ci deviendra définitive. Dans un autre temps, les services de la MICA (Mission Conseil et Assistance aux collectivités) se déplaceront prochainement sur notre commune pour prévoir un aménagement permettant de faire réduire la vitesse sur la traversée d'Arcenant. Au vu de leur proposition, la commune lancera une consultation pour chiffrer le coût des travaux à envisager.
- Fleurissement : Le fleurissement sera fait dans les prochains jours. Mesdames Turmel et Racot proposent d'installer des massifs au niveau des panneaux d'agglomération. Madame Turmel propose de mettre en place une journée citoyenne, qui permettrait de faire des petits travaux d'entretien sur la commune avec la participation d'habitants volontaires pour mener ces actions.